Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY
Vu pour être annexé
à la délibération n°DCM2023-30
du Conseil Municipal
en date du : 05/04/2023

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES annexé au Compte Administratif 2022

L'article 11 de la loi du 8 Février 1995 prévoit que les collectivités locales territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé. La date de transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement (en l'espèce la délibération du Conseil Municipal) sur la chose et le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement.

Exercice 2022

. Acquisitions décidées au cours de l'année 2022

Délibération du Conseil Municipal du 03 février 2022 :

DCM2022-05

* Parcelles situées rue de Blansin n°4651 (113m²) et n°46252 (5m²) soit une surface totale de 118m² appartenant à Mme PAPILLOT Sophie au prix de 50 € le m² soit au total 5.900 €.
  Objectif : projet de réalisation de trottoir

Délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2022 :

DCM2022-17

* Parcelles cadastrées section B, lieux-dits « les Mâges / la Duraz » n°4330 (48m²), n°4332 (599m²), n°4335 (33m²), n°4338 (151m²), n°4339 (76 m²), n°4653 (229m²), n°4343 (81m²), n°4344 (61m²), n°4346 (29m²), n°4347 (1.921m²), n°4349 (76m²), n°4350 (202m²), n°4352 (150m²), n°4356 (60m²), n°4655 (279m²) soit une surface totale de 3.995m² appartenant à CAP DEVELOPPEMENT rétrocession à titre gratuit.
  Objectif : transfert de voirie dans le domaine communal

Délibérations du Conseil Municipal du 21 juillet 2022 :

DCM2022-33

* Parcelles cadastrées section B, lieux-dits « les Mâges / la Duraz » n°4334p pour 14m², n°4337p pour 65m² et 4338p pour 79m² soit 158m² appartenant à CAP DEVELOPPEMENT rétrocession gratuite complémentaire.
  Objectif : transfert de voirie dans le domaine communal

DCM2022-35

* Parcelles cadastrées section E, lieu-dit « la Perrière » n°2005 pour 0a40, n°2011 pour 0a16, n°2013 pour 0a01 et n°2015 pour 0a24 appartenant à CAP DEVELOPPEMENT rétrocession à titre gratuit.
  Objectif : emplacement réservé pour les conteneurs à ordures ménagères et tri.

Délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2022 :

DCM2022-52

* Parcelles situées rue de Passeirier n°H1736 (24m²) et n°H1734 (14m²) lieu-dit « les Noyers » appartenant à M. CORDELLAT au prix de 20 € le m² soit au total 760 €.
  Objectif : Réalisation de trottoirs rue de Passeirier

Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

CESSIONS IMMOBILIERES 2022

Désignation bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	N° de Délibération et date	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Collège Karine RUBY	Rue des Alpes	Section D - N°1242 (695ppour 67a21, N°1231 (385p) pour 30a96, N°1228 (384p) pour 10a24, N°1233 (389p) pour 15a10, N°1235 (390p) pour 7a30, N°1237 (391p) pour 14a20, N°1244 (1057p) pour 3a23 et n°1240 (695p) pour 49a39	DCM2022-32 du 21/07/2022	Commune de Saint-Pierre en Faucigny	Département de la Haute-Savoie et C.C.P.R.	Transfert de propriété à titre gratuit	0
Antenne téléphonique	« les Oliviers » 752 Av. de la République	Section B – N°4649 pour 7m²	DCM2022-44 du 22/09/2022	Commune de Saint-Pierre en Faucigny	ORANGE	Transfert de propriété	700 €